



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-051-2026-06

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2026

# Sommaire

## **Direction Interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Ile de France - Outre-mer /**

IDF-2026-06-19-00021 - Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-mer (9 pages) Page 5

## **Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques**

IDF-2026-06-19-00012 - **????** Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature **??** à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale **??** dans le département du Val-de-Marne **??** (5 pages) Page 15

IDF-2026-06-19-00016 - **??** Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé (4 pages) Page 21

IDF-2026-06-19-00014 - **??** Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Clément ANDRE chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil **??** (3 pages) Page 26

IDF-2026-06-19-00005 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature **??** à madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne **??** (5 pages) Page 30

IDF-2026-06-19-00018 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature **??** à madame Colette JEAN-ALPHONSE, cheffe du service des pensions **??** (2 pages) Page 36

IDF-2026-06-19-00010 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG, **??** directrice académique des services de l'éducation nationale dans **??** le département de la Seine-et-Marne **??** responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré **??** (1 page) Page 39

IDF-2026-06-19-00009 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG, **??** directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne **??** responsable du service interdépartemental des bourses **??** (2 pages) Page 41

IDF-2026-06-19-00001 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical (DASEM) du rectorat de l'académie de Créteil (2 pages) Page 44

IDF-2026-06-19-00004 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil?? (2 pages)	Page 47
IDF-2026-06-19-00003 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye (2 pages)	Page 50
IDF-2026-06-19-00006 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye (2 pages)	Page 53
IDF-2026-06-19-00011 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis?? (5 pages)	Page 56
IDF-2026-06-19-00002 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil (5 pages)	Page 62
IDF-2026-06-19-00020 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, monsieur Frédéric MULLER, secrétaire général adjoint en charge des affaires générales, de l'appui au pilotage et de la transformation, monsieur Emmanuel ROUETTE, secrétaire général adjoint en charge du budget, des moyens et de l'organisation scolaire, monsieur Charles NAIM, secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements (3 pages)	Page 68
IDF-2026-06-19-00013 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Freddy LEROUX, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 72
IDF-2026-06-19-00017 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 75
IDF-2026-06-19-00015 - Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, ?? chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)?? (3 pages)	Page 79
IDF-2026-06-19-00019 - Arrêté du 19 juin 2026, portant délégation de signature?? à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil?? (3 pages)	Page 83

**Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2026-06-19-00024 - Arrêté n° 2026-075-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les budgets opérationnels de programme n° 150, 214, 172 et 348 (Créteil) (4 pages)	Page 87
---	---------

IDF-2026-06-19-00023 - Arrêté n° 2026-076-RRA portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
pour les budgets opérationnels de programme n° 150, 163, 172, 214, 219,  
348, 349 et 362 (Paris) (4 pages)

Page 92

IDF-2026-06-19-00022 - Arrêté n° 2026-077-RRA portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
pour les budgets opérationnels de programme n° 150, 214, 172 et 348  
(Versailles) (4 pages)

Page 97

Direction Interrégionale de la protection  
judiciaire de la Jeunesse Ile de France - Outre-mer

IDF-2026-06-19-00021

Arrêté portant subdélégation de la signature du  
Directeur interrégional de la protection judiciaire  
de la jeunesse Ile-de-France et Outre-mer



DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
  
DIRECTION INTERREGIONALE  
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

## **ARRETE**

**Portant Subdélégation De La Signature Du Directeur Interrégional  
De La Protection Judiciaire De La Jeunesse  
Île-De-France Et Outre-Mer**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

VU l'arrêté 3 décembre 2024 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant sur le renouvellement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE dans l'emploi de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France/Outre-mer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

VU l'arrêté IDF-2026-06-15-00025 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

### **Arrête**

#### **Article 1er**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2026-06-15-00025 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des Ressources Humaines	Poste vacant
75	Directeur des Ressources Humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M <sup>me</sup> Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M <sup>me</sup> Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 01 Juin 2026, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2026-06-15-00025 susvisé.

## Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2026-06-15-00025, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des ressources humaines	Poste vacant
75	Directeur des ressources humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M <sup>me</sup> Laure PAVY

75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM
----	---	------------------------------

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe 1.

A l'effet de signer, à compter du 01 Juin 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2026-06-15-00025 susvisé.

### Article 2 Bis

Il est donné délégation de signature :

Aux assistants responsables de l'appui au pilotage territorial, adjoints administratifs et secrétaires administratifs, dont la liste figure en annexe 2, pour certifier le service fait dans le progiciel Chorus Formulaires.

### Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2026-06-15-00025, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M <sup>me</sup> Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM
75	Responsable de l'unité immobilière de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M. Robert KOREZ

A l'effet de signer, à compter 01 Juin 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2026-06-15-00025 susvisé.

## Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2026-06-15-00025, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
E75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M <sup>me</sup> Laure PAVY
75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM
75	Directeur des Ressources Humaines	Poste vacant
75	Directeur des Ressources Humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Responsable de l'unité commande publique de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M. Daniel FERNANDES

A l'effet de signer, à compter du 01 Juin 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2026-06-15-00025 susvisé.

## Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2026-06-15-00025, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice Interrégionale Adjointe	M <sup>me</sup> Séverine DEVAUX
75	Secrétaire Général	M. Michael PEREIRA

A l'effet de signer, à compter du 01 Juin 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2026-06-15-00025 susvisé.

## **Article 6**

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## **Article 7**

Est abrogé, à compter du 01 Juin 2026, l'arrêté IDF-2026-05-29-00001 du 29 Mai 2026 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

## **Article 8**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2026, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 Juin 2026

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLÉNNE

## ANNEXE 1 : Liste nominative relative à l'article 2 du présent arrêté

DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Directeur territorial	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Directeur territorial adjoint	DERREY		Julien
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	BAROT		Thomas
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	RUELLAND		Richard
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	COUEDOR		Anne
DTPJ 75	EPE Paris	EPE Paris	Directeur de service	TAIL		Djamila
DTPJ 75	EPE Paris	EPE Paris	FRFUE	MEJATI		Medhi
DTPJ 75	STEMO EST PARISIEN	STEMO EST PARISIEN	Directeur de service	MORDELET		Orlane
DTPJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOURBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Élodie
DTPJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	FRFUE	AUBRY		Aurélien
DTPJ 75	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directeur de service	MARCO		Julie
DTPJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Tiffany
DTPJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directeur de service	DELOBEL		Timothee
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tiffany
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
DTPJ 75	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directeur de service	VALEMBOS		Aude
DTPJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative			Poste vacant
DTPJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	DELGADO		Nathalie
DTPJ 75	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur de service	ARCHICH		Mohamed
DTPJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique
DTPJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directeur de service	PREVOST		Typhaine
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	LENOIR		Jean-François
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	FRFUE	CHEVALIER		Jean-Renaud

DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Directeur territorial	RAULET		Christelle
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Responsable des politiques institutionnelles	COPPRY		Nadia
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial			Poste vacant
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	VITTECOQ		Julien
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Responsable des politiques institutionnelles			Poste vacant
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directeur de service	AMRI	AYARI	Inès
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEN ALLAL	ESTIVAL	Lynda
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	ROSE		Anne
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Aurélien
DTPJ 77	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directeur de service	BUFFIERE		Laurine
DTPJ 77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	D'ENTRAYGUES		Sandrine
DTPJ 77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	GEMAIN	LUNION	France-Lise
DTPJ 77	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur de service	OLIVIER		Muriel
DTPJ 77	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER	REGNIER	Aline
DTPJ 77	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative			Poste vacant
DTPJ 77	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable d'unité éducative	PICART		Aurélien
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur de service			Poste vacant
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	COSKUN	KARTAL	Servet
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaouad
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel

DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Directeur territorial	LEBOUC		Denis
DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Directeur territorial adjoint	CERVERA		Catherine
DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	DEHAUDT		Elise
DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Responsable de l'appui de pilotage	MUTOEMBO		Bilonda
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directrice de service	MEINDL		Axele
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	BOUCHTA		Jennifer
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	ROSSELLI		Estelle
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directeur de service	DE BOURAYNE		Maylis
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Magali
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directeur de service	SAR		Fabienne
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	SAINT-MARTIN		Ghislaine
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Stéphane
DTPJ 78	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean-Baptiste
DTPJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
DTPJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BINET		Yann
DTPJ 78	SEPM 78	SEPM PORCHEVILLE	Directeur de Service			Poste vacant
DTPJ 78	SEPM 78	SEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise
DTPJ 78	SEPM 78	SEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader
DTPJ 78	SEPM 78	SEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey

DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Directeur territorial	GROH		Bathilde
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Directeur territorial adjoint	LECOIN		Cécile
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	DELATRE		Nicolas
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable des politiques institutionnelles	COURTOT		Émilie
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directeur de service	MARTINAT		Laurence
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ARRAMI		Sonia
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur de service	GALLOIS		Clarisse
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Thomas
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Evelyne
DTPJ 91	EPE 91	EPE 91	Directeur de service	AYVI-HOUJEDO		Aurèle
DTPJ 91	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 91	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	BORDJ		Benoit
DTPJ 91	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	POSTE VACANT		
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA-NKOUNKOU	Emilie
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	MATHERON		Eleonore
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	ROUSSEAU		Camille
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur de service	DIABARA		Grégoire
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	GERY		Isabelle
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	BEY		Anne-Pauline
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	Directeur de service	FRIEST		Carole
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO BRETAGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Noémie
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATINE	MEHABLI	Zelahika
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directeur de service	POSTE VACANT		
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	CASTELAIN		Sophie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Sophie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	LIEVENS	PEMPPE	Émilie

DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Directeur territorial	NTIFI		Sophia
DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Directrice territoriale Adjointe	GAVIREY		Florence
DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LARGLANTIER		Avelle
DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	TROQUET		Nadine
DTPJ 92	DTPJ 92	STEMO NORD 92	Directeur de service	POSTE VACANT		
DTPJ 92	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	BEAUMONT	PHILIPPEAU	Véronique
DTPJ 92	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADU		Kheira
DTPJ 92	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur de service	BOMANE SAÏB		Gérard
DTPJ 92	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
DTPJ 92	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	SOUFLEUX		Cécile
DTPJ 92	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FLOUME		Caroline
DTPJ 92	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur de service	BOUNAB		Sara
DTPJ 92	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 92	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 92	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur de service	MONNEREAU		Justine
DTPJ 92	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	BOUCHET		Justine
DTPJ 92	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	LANGLOIS		Stéphane
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur de service	LEAL		Sarah
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	MENAGER		Jean-Luc
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	MAILLOT		Khadja
DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Référénte laïcité citoyenneté	WETTLING		Lou
DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Conseiller technique formation	LE GOFF		Jean-Ermanuel
DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Conseillère technique santé	LASNIER		Méva

DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Directeur territorial adjoint	FIRER		Marion
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	FADIGA		Mamadou
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GARCIA		Lydie
DTPJ 93	STEMO PANTIN	STEMO/JEMO PANTIN	Directeur de service	MOUSTACHE		Yves
DTPJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	CROAJOU		Anaëlle
DTPJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECORCHER		Pierre
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	STEMO/JEMO LE RAINCY	FF Directeur de service	ROTRON		Cécile
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	MOREY		Caroline
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BELMER		Christelle
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Auréli
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directeur de service	MAHOT-BOUDIAS		Quentin
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	EL GAROUANI		Saïd
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	PROVOT		Maxime
DTPJ 93	STEMO DRANCY	STEMO DRANCY	Directeur de service	MASSON		Océane
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	FF Responsable d'unité éducative	MEZIL		Mouloud
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	CHERIFA MENIRI		Soraya
DTPJ 93	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	LINÉY ULBELO		Patricia
DTPJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directeur de service	MAHOUCHE		Zakya
DTPJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamel
DTPJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	OUBAALI		S'mail
DTPJ 93	EPE PANTIN	EPE/JEHC PANTIN	Directeur de service	NOURINE ELAID		Rachida
DTPJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	FF Responsable d'unité éducative	BERRAH		Amar
DTPJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
DTPJ 93	EPE ROSNY - SOUS -BOIS	EPE ROSNY - SOUS -BOIS	Directeur de service	CHAPIN		Angelina
DTPJ 93	EPE ROSNY - SOUS -BOIS	UEHDM d'aubervilliers	Responsable d'unité éducative	LAURET		Andréa
DTPJ 93	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directeur de service	YSABEL		Maiwenn
DTPJ 93	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	FF Responsable d'unité éducative	BOUMEDJANE		Karim
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE-NIEM		Julien
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDDIZ		Afif
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magali
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek

DTPJ 95	DTPJ 95	DTPJ 95	Directeur territorial	BOUBKER		Abdelaziz
DTPJ 95	DTPJ 95	DTPJ 95	Directeur territorial adjoint	POSTE VACANT		
DTPJ 95	DTPJ 95	DTPJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ALEXANDRE		Talencia
DTPJ 95	DTPJ 95	DTPJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	ORTEGA-FLETER		Clément
DTPJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directeur de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
DTPJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BENRHIMA		Omar
DTPJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BAZIRE		Elwan
DTPJ 95	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directeur de service	NESTORET		Marie-Nella
DTPJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	FOFANA	YOUSSOUPH	Fofana
DTPJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	GOUAL		Hamed
DTPJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	DENY		Alice
DTPJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	GRECO		Clélia
DTPJ 95	CEF SAINT-BRICE	STEMO EST	Responsable d'unité éducative	VON-KARNEI		Wilfried
DTPJ 95	STEMO EST	STEMO EST	Directeur de service	POSTE VACANT		
DTPJ 95	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	REMBAUD		Maggy
DTPJ 95	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	OURO DJORO		Abdel Malik
DTPJ 95	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	NAKIB		Omar
DTPJ 95	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
DTPJ 95	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
DTPJ 95	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne

DTPJ 94	DTPJ 94	DTPJ 94	Directeur territorial	LAPENE		Caroline
DTPJ 94	DTPJ 94	DTPJ 94	Directeur territorial adjoint	BARTHE		Florence
DTPJ 94	DTPJ 94	DTPJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON	VIELLEVIGNE	Virginie
DTPJ 94	DTPJ 94	DTPJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
DTPJ 94	EPE ARCEUIL	EPE ARCEUIL	Directeur de service	DURUAL		Jenna
DTPJ 94	EPE ARCEUIL	UEHC Arcueil	Responsable d'unité éducative	LE FOULGOC		Tristan
DTPJ 94	EPE ARCEUIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
DTPJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur de service	SAMSON		Nicolas
DTPJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GAABOUR		Adil
DTPJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 94	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directeur de service	MATHONNIERE		Catherine
DTPJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
DTPJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	KOFFI EBANDA		Raoul
DTPJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plein l'assiette"	Responsable d'unité éducative	GLUGUET		Jean-Sébastien
DTPJ 94	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directeur de service	JAZANI		Carla
DTPJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline
DTPJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	RAMBLADO		Adeline
DTPJ 94	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directeur de service	COTE		Thomas
DTPJ 94	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACCOUX		Céline
DTPJ 94	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 94	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directeur de service	BERTHIER		Diane
DTPJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	DIAWARA		Makumba
DTPJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO ARCEUIL	Responsable d'unité éducative	DEMELLE		Fatoumata

DIRPJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX	Séverine	
DIRPJ	DIRECTION	Secrétaire général	PEREIRA	Michael	
DIRPJ	CABINET	Chef de cabinet	Poste vacant		
DIRPJ	CABINET	Chef de cabinet adjoint	TEMBELY	Aminata	
DIRPJ	DRH	Directeur des ressources humaines	Poste vacant		
DIRPJ	DRH	Directeur adjoint des ressources humaines	LAISNE	Xavier	
DIRPJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE	Marie-Claire	
DIRPJ	DRH	Responsable contrôle interne paie	DEMARY	Marie-Ange	
DIRPJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et Financière	CHRAIBY	Abdoul	
DIRPJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et Financière	CORNU	Traicy	
DIRPJ	DRH	Chargé de recrutement	TECHER	Sonia	
DIRPJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences	GARCIA	Emilie	
DIRPJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKHTAR	Inès	
DIRPJ	DRH	Responsable Gestion Parcours Compétences	Poste vacant		
DIRPJ	DIRECTION	Responsable maîtrise des risques	CAUDERLIER	Béatrice	
DIRPJ	DIRECTION	Chargé de mission Outre-mer	TETU-DUMAS	Steevens	
DIRPJ	DÉPAFI	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	PAVY	Laure	
DIRPJ	DÉPAFI	Directeur adjoint de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	SAUGNER	ADAM	Déborah
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable contrôle interne financier	JENDOUBI	Najete	
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité tarification SAH	SINQUIN	LARVENT	Audrey
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	IGLESIAS	Faustine	
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	DJOUDI	Zakia	
DIRPJ	DÉPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER	GENOUD	Emilie	
DIRPJ	DÉPAFI	APPRENTI	SALIM	Khalid	
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE	Caroline	
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité immobilier	KOREZ	Robert	
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST	Pascale	
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité Commande Publique	FERNANDES	Daniel	
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	WILSON	Ayoko	
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR	Karine	
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	CISSE	Aminata	
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BAPT	Valérie	
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	DIATTA	Binta	
DIRPJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	ABARAH	Line	
DIRPJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	MABILLE	Guillaume	
DIRPJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT	Jean-Yves	
DIRPJ	DME	Directeur adjoint des missions éducatives	GAONACH	Stéphanie	
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	QUERREC	Isabelle	
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GONDAR	Rosa	
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GOUVRIT	Elodie	
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	JAY	Sylvain	

## ANNEXE 2 : Liste nominative relative à l'article 2 bis du présent arrêté

DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT - APPRENTIE (Certification service fait)	SOUKOU		Faïda
DTPIJ 74	DTPIJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	HENG		Nicolas
DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	AHMED RABI		Néma
DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	GOMIS		Kakabindouthe
DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		Secrétaire de direction EN DT (Certification service fait)	LUPION		Romain
DTPIJ 75	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETARE (Certification service fait)	BARRY		Marie Laure
DTPIJ 75	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Certification service fait)	GHALLAB		Adam
DTPIJ 75	STEI PARIS	UEAJ RUE DE ROMAINVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	TISSIER		Guyline
DTPIJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETARE (Certification service fait)	IFOUNDINE		Rabha
DTPIJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	SECRETARE (Certification service fait)	LABOULAIS		Alexandra
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LAFAYETTE	SECRETARE - APPRENTIE (Certification service fait)	NJALIE BITOUNDE		Lyma
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETARE (Certification service fait)	VADIMON		Myrella
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LAFAYETTE	SECRETARE (Certification service fait)	BERPHANE		Delphine
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LAFAYETTE	SECRETARE (Certification service fait)	DALUTIN		Stanislas
DTPIJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO CHEMIN VERT	SECRETARE (Certification service fait)	COLOMA		Maria
DTPIJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	SECRETARE - APPRENTIE (Certification service fait)	JANDICOR		Cauraurank Orlando
DTPIJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETARE (Certification service fait)	BOUAROUA		Hayet
DTPIJ 75	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETARE (Certification service fait)	RAMKUMAR		Saranya
DTPIJ 75	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETARE (Certification service fait)	CAZAL		Justine
DTPIJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETARE (Certification service fait)	LEROY		Guélie
DTPIJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETARE (Certification service fait)	BRUNE		Dilan

DTPIJ 77	DTPIJ SEINE ET MARNE siège à MELUN		DTPIJ77	ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	BURANDO		Laura
DTPIJ 77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETARE (certification service fait)	BROCHEN		Nadine	
DTPIJ 77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETARE (certification service fait)	SOUICI		Loth	
DTPIJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETARE (certification service fait)	MESSIBA	NIKATE	Theresa	
DTPIJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETARE (certification service fait)	COQUIL		Karine	
DTPIJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETARE (certification service fait)	DOUKAL	ABDICHE	Nawel	
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAINT	UEAJ COMBS LA VILLE	SECRETARE (certification service fait)	SAPIENZA		Jocelyne	
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAINT	UEMO LIEUSAINT	SECRETARE (certification service fait)	PECHINE	LELOUP	Bernadette	
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAINT	UEMO TORCY	SECRETARE (certification service fait)	NIKATE		Sale	
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAJ MELUN DUQUESCLIN	SECRETARE (certification service fait)	RIVOIR		Stephanie	
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETARE (certification service fait)	HACHIM	BAROUDI	Radia	
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARE (certification service fait)	BYTYQI		Marina	
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARE (certification service fait)	OBENG		Majorie	
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MONTEREAU	SECRETARE (certification service fait)	TELCLIDE		Laeticia	

DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	TAU		Aïcha
DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	HENANOUE		Dounia
DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		Assistant RAPT (Certification service fait)	GAUTHIER		Odette
DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		Assistant RAPT (Certification service fait)	LEUDIERE		Virginie
DTPIJ 78	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEHC AUBERGENVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	HAMEL		Estelle
DTPIJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEHOD VOISIN LE BRETONNEUX	SECRETARE (Certification service fait)	MONTOUT		Gladys
DTPIJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VILLEPREUX	SECRETARE (Certification service fait)	BELARBI	BOUBCHIR	Warda
DTPIJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETARE (Certification service fait)	TOURNIER		Sandrine
DTPIJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEPM PORCHEVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	BERTIN		Bérengère
DTPIJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEPM PORCHEVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	KARI		Razera
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETARE (Certification service fait)	RIET		Sandrine
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETARE (Certification service fait)	NIKATE		Fatoumata
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETARE (Certification service fait)	TANDIA	DELACOUX	Diarléto
DTPIJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOLIE	SECRETARE (Certification service fait)	GOLD DALG		Thomas
DTPIJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETARE (Certification service fait)	FRIHA		Benjamin

DTPI 91	CEF BURES SUR YVETTE	UECEF BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Certification service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	Mamina
DTPI 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	MILARD	PEOLAT	Michele
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	COMMERGNAT		Laure
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	SCARANO		Lydia
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAP (Certification service fait)	VINCENT	DUPONT	Stella
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAP (Certification service fait)	ZAMMIT		Mélisa
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAP (Certification service fait)	NTSIKABAKA	MASSAMBA NAKAVOUA	Estelle
DTPI 91	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETAIRE (Certification service fait)	BEAIR		Malika
DTPI 91	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	KENGUMBAT		Genevieve
DTPI 91	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESEJC SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Certification service fait)	YANSOUNOU UNYON		Joelle
DTPI 91	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESEJC SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Certification service fait)	SAVELLI		Priscilla
DTPI 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ LES ULIS	SECRETAIRE (Certification service fait)	VINCENT		Stéphanie
DTPI 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	SMAIL	CIAVARELLA	Sabrina
DTPI 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Certification service fait)	LAFORET		Priscilla
DTPI 91	STEMO BREITIGNY SUR ORGE	UEMO BREITIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	GUETTROT		Estelle
DTPI 91	STEMO BREITIGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	LI FUT WAH		Richard
DTPI 91	STEMO BREITIGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETAIRE (Certification service fait)	VADEE		Cassandra
DTPI 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	SECRETAIRE (Certification service fait)	MOHAMED	DIAKANA-NGAI	Tamhine
DTPI 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETAIRE (Certification service fait)	BOUDON	DESSAGNE	Sylvie
DTPI 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	SECRETAIRE (Certification service fait)	ADDA REZIG		Linda

DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	LOUISON		Esther
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAP (certification service fait)	RIOS VERA		Manuel
DTPIJ 92	EPE ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRAT	SECRETAIRE (certification service fait)	MAINGONNAT MOUMI		Sonia
DTPIJ 92	EPE ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	KHORCHID		Soraya
DTPIJ 92	EPE BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	SECRETAIRE (certification service fait)	MICHEL	DUCCALON	Cathy
DTPIJ 92	EPE BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETAIRE (certification service fait)	NEBAHAT		Celik
DTPIJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETAIRE (certification service fait)	BOUDARENE	NEGROUCHE	Rosa
DTPIJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETAIRE (certification service fait)	BOUCHAMA		Sofia
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES	SECRETAIRE (certification service fait)	POSTE VACANT		
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (certification service fait)	NASRI		Sonia
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (certification service fait)	RENJAA		Najia
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETAIRE (certification service fait)	MERAOUNA		Nadia
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETAIRE (certification service fait)	DA COSTA BORDA		Michelle
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETAIRE (certification service fait)	SILVAIN		Nathalie

DTPIJ 93	DTPIJ93	DTPIJ 93	SECRETAIRE (certification service fait)	KEITA		Aminata
DTPIJ 93	CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	ZOUARH		Samia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAP (certification service fait)	CHERRAD		Sonia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	Poste Vacant		
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (certification service fait)	NAMILOS		Manuela
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	JEAN LOUIS		Cecilia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	MARIADEVADASSAN		Arthur
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	MAURIN		Precillia
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAJID	TRINQUIER	Djamila
DTPIJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (certification service fait)	MASSOL	HERON	Prisca
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (certification service fait)	FOFANA		Mariam
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (certification service fait)	REGHDAI		Samia
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (certification service fait)	CARRAUD	DART	Marie Christine
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAVATTE		Bruno
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	HENRY		Marine
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT-DENIS	SECRETAIRE (certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAHID	SELLOU	Fouzja
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	CHOLLET		Berengère
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIRE (certification service fait)	BERNA	SULTAN	Coralie
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (certification service fait)	LARRAGUIG		Laura
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (certification service fait)	SEBIANE		Hakima
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (certification service fait)	ANDRE-FLORENTIN		Lorraine
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	DURANTEAU		Christine
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	ADJ. ADM (certification service fait)	BESUBE		Oriana
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (certification service fait)	VIGILANT		Aline
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	CALO		Marina
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIRE (certification service fait)	BEN AMOR		Amma
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIRE (certification service fait)	BRUMANT		Nathalie
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN	SECRETAIRE (certification service fait)	LEBRETON		Samantha

DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	ZMIEFF		Alexia
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	VILMEN	LAVENETTE	Jocelyne
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAP (certification service fait)	POULOLO		Clarisse
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAP (certification service fait)	HAUDOUET		Vakere
DTPIJ 94	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	TEROSIET		Jean-Pierre
DTPIJ 94	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	SAINT ANDRE		Angeline
DTPIJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	FRIGERE		Liliane
DTPIJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	HARTOON		Fatima
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	MARGUERITE		Lea
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	JAMES		Nathalie
DTPIJ 94	STEI CRETEIL		SECRETAIRE (certification service fait)	BEUST	HOUCROT	Carine
DTPIJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	KHANJY		Liel
DTPIJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETAIRE (certification service fait)	PALAZOT		Lucile
DTPIJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAJ CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	BOULERICHIA	RENAUDEAU	Nazera
DTPIJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	YATERA		Fatoumata
DTPIJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	LIU		Huan Chun
DTPIJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	POULIN		Steffy

DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	GUERIN		Frédéric
DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ASSISTANT RAP (certification service fait)	TINARD		Stephane
DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ASSISTANT RAP (certification service fait)	IL YAM		Issouf
DTPIJ 95	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SECRETAIRE ADMINISTRATIF (certification service fait)	LAPORAL		Marie France
DTPIJ 95	EPE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	ADJOINT-ADMINISTRATIF (certification service fait)	TINDT		Myriane
DTPIJ 95	EPE PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETAIRE (certification service fait)	BOURAS	GLET	Soud
DTPIJ 95	EPE VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (certification service fait)	SEYMOUR	ZELINE	Sophie
DTPIJ 95	EPE VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (certification service fait)	PEREIRA		Sylvie
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETAIRE (certification service fait)	SELLIER	DURAND	Liliane
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	MEDEFU		Eliane
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMANCHE	SECRETAIRE (certification service fait)	FALMIER		Belinda
DTPIJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUILLE	SECRETAIRE (certification service fait)	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETAIRE (certification service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	Maria Amelia

DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (certification service fait)		GONZALEZ	CARAGLIANO	Esperance
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		NTCHORERE		Sabrina
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (certification service fait)		GENOUD		Fabien
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (certification service fait)		MARIE-SAINTE		Sylvie
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		MILLET		Timothée
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		PLACIDE		Marie Paule
DIRPJ	DEPAFI	CIR		VAUTIER		Christophe
DIRPJ	DEPAFI	CIR		LALCON		Marc
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE TRAVAUX (certification service fait)		Poste vacant		
DIRPJ	DEPAFI	INGENIEUR TRAVAUX (certification service fait)		FOURCADE		Vincent
DIRPJ	DEPAFI	CHARGE D'OI/ENERGY MANAGER (certification service fait)		NOBLET		Fabrice
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE REFERENTIEL IMMOBILIER (certification service fait)		EL HAMAMMI		Abla
DIRPJ	DRH	SECRETAIRE (certification service fait)		LAMBERT		Corinne
DIRPJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		BARONTINI		Ludvine
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		ABED		Célia
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		BARRE		Maxence

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00012

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de  
signature  
à monsieur Grégory PREMON, directeur  
académique des services de l'éducation  
nationale  
dans le département du Val-de-Marne

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature  
à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale  
dans le département du Val-de-Marne**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-17-1, R. 222-19 et suivants, R. 222-24 et suivants, D. 222-27 et l'article L.917-1 ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 10 février 2020 nommant monsieur Olivier LANEZ, conseiller du recteur, délégué académique aux enseignants techniques de l'académie de Paris, en tant que directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 16 décembre 2024 nommant monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle, en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** le décret du 26 février 2025 nommant monsieur Franck GOUSSET, conseiller technique de recteur pour les établissements et la vie scolaire de l'académie de Versailles, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 août 2021 portant nomination, détachement et classement de madame Elisabeth LORIN, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, dans l'emploi d'adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale du département de Val-de-Marne, chargée du 1<sup>er</sup> degré ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 janvier 2025 portant nomination et classement de monsieur Yohann PRUNIER, attaché principal d'administration, dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

- VU** l'arrêté de la rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France n° 2025-034-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature à caractère administratif ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne dispose, à compter du jour suivant la publication de sa nomination ou à compter du jour où cet acte prend effet si ce jour est postérieur, de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation modifié par le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement ;
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE ;
- acte relatif au suivi des EPLE : arrêtés des groupements comptables ;
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

### **ARTICLE 2 :**

En tant que responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle pour le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et de dépenses relatives à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 230 « Vie de l'élève ».

### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'exams, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

#### **ARTICLE 4 :**

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles ;
- la gestion des professeurs des écoles stagiaires :  
toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 janvier 2021 ;
- la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public :
  - les actes pris en application des dispositions des arrêtés modifiés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
  - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article R. 911-36 du code l'éducation ;
  - les sanctions disciplinaires prévues à l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique ;
- tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
  - autorisations d'absence ;
  - décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
  - décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
  - décisions relatives au compte personnel de formation ;
- les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
  - décisions d'octroi de congé de maladie prévu aux articles L. 822-1, L. 822-2 et L. 822-3 du code général de la fonction publique et à l'article 24 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
  - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu à l'article L. 631-1 du code général de la fonction publique et à l'article 22 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires et les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin de contrat d'intervenants dans les écoles primaires ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée) ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des personnels en situation de handicap (APSH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée).

#### **ARTICLE 5 :**

En application de l'article R. 222-17-1 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, pour signer au nom du recteur de l'académie de Créteil tous actes, arrêtés, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, dans les domaines suivants :

- l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU), le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction de ce séjour, l'approbation dans le cadre de la réserve du SNU des missions d'intérêt général, l'inscription, l'affectation des réservistes et le contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve ;
- l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- l'attribution des subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) ;
- la délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

#### **ARTICLE 6 :**

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de la Seine-et-Marne.

#### **ARTICLE 7 :**

Pour les décisions relevant de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) et pour les décisions énoncées à l'article 5 du présent arrêté, monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, peut accorder une subdélégation de signature aux personnes mentionnées à l'article D. 222-20 du code de l'éducation :

- aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de la direction du service départemental de l'éducation nationale ou au chef des services administratifs de ce même service ;
- aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont ses adjoints ;
- au chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, lequel peut également donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer tous actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

#### **ARTICLE 8 :**

Pour les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Olivier LANEZ, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne;
- Monsieur Franck GOUSSET, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Monsieur Yohann PRUNIER, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Elisabeth LORIN, inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, chargée du 1<sup>er</sup> degré.

**ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

**ARTICLE 10 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00016

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé



## ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement (DPAE) au rectorat de l'académie de Créteil**

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation relevant du ministres chargé de l'enseignement supérieur affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 avril 2021 nommant madame Alizé MARIE-JOSEPH attachée d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 février 2022 affectant madame Patricia SKORUPSKI, professeure des écoles hors classe détachée dans le corps des attachés d'administration de l'État au grade d'attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil en qualité d'adjointe à la cheffe de la division des personnels ATSS et de l'encadrement (DPAE) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2025 plaçant madame Anne-Sabine SABATER, professeure certifiée hors classe de lettres modernes, en position de détachement dans le corps des attachés d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

- VU** l'arrêté rectoral du 5 mai 2022 nommant madame Anne TANGUY, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 affectant madame Anne-Sabine SABATER, professeure certifiée hors classe de lettres modernes détachée dans le corps des attachés d'administration de l'État au grade d'attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil au sein de la DPAAE;
- VU** l'arrêté rectoral du 11 septembre 2025 nommant monsieur Maxime FAVRE BULLY, attaché d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 18 mai 2026 nommant madame Samira EL HADDAD-BENSLIMANE, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Anne TANGUY**, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- 1) – les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;
  - les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
  - les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;
  - les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;
  - les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
  - les arrêtés prononçant les congés de maladie ;
  - les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;
  - les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
  - les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;
  - les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
  - les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
  - les décisions relatives aux congés dans le cadre d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle ;
  - les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;
  - l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;
  - les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés

- concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;
- les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- les décisions concernant le compte personnel de formation ;
- les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d’achever l’année scolaire ou de recul de limite d’âge, d’admission à la retraite ;
- la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;
- la constatation de l’abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

- 3) – les convocations des personnels aux réunions d’organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;
- les acceptations et les refus de candidatures ;
  - les convocations des candidats ;
  - la communication des relevés de notes aux candidats ;
  - les pièces relatives aux frais de concours ;
  - la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l’activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d’informations).

## **ARTICLE 2 :**

En cas d’absence ou d’empêchement de madame Anne TANGUY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

- **Madame Patricia SKORUPSKI**, adjointe à la cheffe de division,
- **Madame Samira EL HADDAD-BENSLIMANE, madame Anne-Sabine SABATER et monsieur Maxime FAVRE BULLY**, chefs de service,
- **Madame Alizé MARIE-JOSEPH**, cheffe du bureau des personnels d’inspection et de direction,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) de l’article 1<sup>er</sup> à l’effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service qui ne font pas grief, dont ils ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00014

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Clément ANDRE chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Clément ANDRE chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L. 441-1 et suivants et D. 222-20 et suivants ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 septembre 2015 nommant madame Isabelle TAIEB attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 novembre 2020 nommant madame Elisabeth BOY attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 décembre 2023 nommant monsieur Clément ANDRE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant que chef de la division des établissements d'enseignement privés au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 13 juin 2016 nommant madame Rachel BRANDEHO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 16 mai 2023 affectant madame Elisabeth MONNIER, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 24 juillet 2024 nommant madame Ouiza BOUNOUNI dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et l'affectant au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024;
- VU** l'arrêté rectoral du 8 novembre 2024 affectant madame Anissa LOUKKAL, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- VU** la lettre de mission du 6 mars 2023 nommant madame Isabelle TAIEB adjointe au chef de la division des établissements d'enseignement privés à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- VU** la lettre de mission du 16 septembre 2024 nommant madame Elisabeth MONNIER adjointe au chef de la division des établissements d'enseignement privés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- VU** la lettre de mission du 18 octobre 2024 nommant madame Rachel BRANDEHO cheffe du service des personnels des premier et second degrés des départements de Seine-et-Marne Sud et du Val-de-Marne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à monsieur **Clément ANDRE**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- Correspondances aux directions des services départementaux de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement concernant la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et du second degré de l'académie de Créteil liés à l'Etat par contrat.
- Gestion des établissements d'enseignements privés hors contrat :
  - L'accusé réception du dossier d'ouverture d'un établissement d'enseignement privé hors contrat.
- Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :
  - les arrêtés de nomination
  - les avis d'affectation
  - les avis de classement
  - les avis d'avancement d'échelon
  - les avis de temps partiel
  - les décisions relatives aux congés
  - les autorisations d'enseigner
  - les fins de fonction pour retraite
  - les documents et courriers concernant la paye.
- Gestion administrative et financière des maîtres des écoles et établissements d'enseignement privés sous contrat :
  - les arrêtés de nomination
  - les avis d'affectation
  - les avis de classement
  - les avis d'avancement d'échelon
  - les avis de temps partiel
  - les décisions relatives aux congés
  - les autorisations d'enseigner
  - les fins de fonction pour retraite
  - les documents et courriers concernant la paye.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur **Clément ANDRE**, délégation de signature est donnée à :

- Mesdames **Isabelle TAIEB et Elisabeth MONNIER**, adjointes au chef de division,
- Madame **Anissa LOUKKAL**, cheffe du service des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Elisabeth BOY**, cheffe du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Rachel BRANDEHO**, cheffe du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des départements de Seine-et-Marne Nord et de Seine-Saint-Denis,
- Madame **Ouiza BOUNOUNI**, cheffe du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des départements de Seine-et-Marne Sud et du Val-de-Marne.

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont elles ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00005

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de  
signature

à madame Aline VO QUANG directrice  
académique des services de l'éducation  
nationale du département de la Seine-et-Marne

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature  
à madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale du  
département de la Seine-et-Marne**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment, ses articles R. 222-17-1, R. 222-19 et suivants, R. 222-24 et suivants, D. 222-27 et L. 917-1 ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 11 mai 2023 portant nomination de monsieur Philippe PICARD, conseiller technique de recteur pour les établissements et la vie scolaire, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil;
- VU** le décret du 22 mai 2025 portant nomination de monsieur Benjamin ROYANNEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 18 août 2025 portant nomination de madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aube dans l'emploi de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 2025 portant nomination de madame Christèle GUYONNET, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 2 juin 2025 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 24 décembre 2025 portant nomination, détachement et classement de madame Catherine MASSICOT, inspectrice de l'éducation nationale, dans l'emploi d'adjointe à la directrice académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré du département de Seine-et-Marne à compter du 5 janvier 2026 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté de la rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France n° 2025-034-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature à caractère administratif ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne, dispose, à compter du jour suivant la publication de sa nomination ou à compter du jour où cet acte prend effet si ce jour est postérieur, de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation modifié par le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement ;
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE ;
- actes relatifs au suivi des EPLE : arrêtés des groupements comptables ;
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

### **ARTICLE 2 :**

En tant que responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne, pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle pour le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et de dépenses relatives à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 230 « Vie de l'élève ».

### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne pour la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examen, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

#### **ARTICLE 4 :**

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles ;
- la gestion des professeurs des écoles stagiaires :  
toutes les décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 janvier 2021 ;
- la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public :
  - les actes pris en application des dispositions des arrêtés modifiés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
  - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article R. 911-36 du code de l'éducation ;
  - les sanctions disciplinaires prévues à l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique ;
- tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
  - autorisations d'absence ;
  - décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
  - décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
  - décisions relatives au compte personnel de formation ;
- les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
  - décisions d'octroi de congé de maladie prévu aux articles L. 822-1, L. 822-2 et L. 822-3 du code général de la fonction publique et à l'article 24 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
  - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu à l'article L. 631-1 du code général de la fonction publique et à l'article 22 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires et les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin de contrat d'intervenants dans les écoles primaires ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée) ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des personnels en situation de handicap (APSH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée).

#### **ARTICLE 5 :**

En application de l'article R. 222-17-1 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne, pour signer au nom du recteur de l'académie de Créteil tous actes, arrêtés, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, dans les domaines suivants :

- l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU), le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction de ce séjour, l'approbation dans le cadre de la réserve du SNU des missions d'intérêt général, l'inscription, l'affectation des réservistes et le contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve ;
- l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- l'attribution des subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) ;
- la délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

#### **ARTICLE 6 :**

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de la Seine-et-Marne.

#### **ARTICLE 7 :**

Pour les décisions relevant de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire) et pour les décisions énoncées à l'article 5 du présent arrêté, madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne, peut accorder une subdélégation de signature aux personnes mentionnées à l'article D. 222-20 du code de l'éducation :

- aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de la direction du service départemental de l'éducation nationale ou au chef des services administratifs de ce même service ;
- aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont ses adjoints ;
- au chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, lequel peut également donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer tous actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

**ARTICLE 8 :**

Pour les décisions mentionnées aux articles 2, 3, et 4 en cas d'absence ou d'empêchement de madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe PICARD, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
  
- Monsieur Benjamin ROYANNEZ directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
  
- Madame Christèle GUYONNET, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Catherine MASSICOT, adjointe de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne en charge du premier degré.

**ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

**ARTICLE 10 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine-et-Marne.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00018

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de  
signature  
à madame Colette JEAN-ALPHONSE, cheffe du  
service des pensions

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature  
à madame Colette JEAN-ALPHONSE, cheffe du service des pensions**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral ministériel du 25 septembre 2025, nommant madame Colette JEAN-ALPHONSE, attachée d'administration d'état, en tant que cheffe du service des pensions du rectorat de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Colette Jean-Alphonse** cheffe du service des pensions à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs aux retraites et validations des services auxiliaires ;
- actes relevant de la gestion courante ;
- arrêtés de mise à la retraite ;
- affiliations rétroactives.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00010

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG,  
directrice académique des services de l'éducation nationale dans  
le département de la Seine-et-Marne  
responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré**

## **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-19 et R. 222-36-3 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 18 août 2025 nommant madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne à compter du 1er septembre 2025 ;
- VU** la convention du 31 mars 2017 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

Délégation est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré.

### **ARTICLE 2**

Le présent arrêté abroge l'arrêté 5 juin 2026.

### **ARTICLE 3**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil  
Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00009

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne responsable du service interdépartemental des bourses

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG,  
directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne  
responsable du service interdépartemental des bourses**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-19 et R. 222-36-3 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 18 août 2025 nommant madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 22 octobre 2018 portant création d'un service interdépartemental commun aux départements de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, est nommée responsable du service interdépartemental de l'éducation nationale chargé de la gestion et la notification des bourses nationales d'études du 2<sup>nd</sup> degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

**ARTICLE 2**

Délégation est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des bourses nationales d'études du second degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle « vie de l'élève » (n° 230) et de l'unité opérationnelle « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139).

## **ARTICLE 2**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

## **ARTICLE 3**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val de Marne.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil  
Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00001

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de  
signature à madame Coralie  
BOUET-LAHOULETTE, cheffe de la division de  
l'accompagnement social et médical (DASEM) du  
rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical (DASEM) du rectorat de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 5 mai 2022 nommant madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, attachée principale d'administration, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2025 nommant madame Gilda BONHEUR, attachée d'administration de l'État, cheffe du service des affaires médicales-accident du travail/maladie professionnelle au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 16 septembre 2025 nommant monsieur Jean-Pierre MINORA, attaché d'administration, chef du service des affaires médicales- congés pour raison de santé au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 22 décembre 2025 nommant madame Alexandra BEAUPEL, attachée d'administration, adjointe à la cheffe de division de l'accompagnement social et médical au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 18 mai 2026 nommant madame Carine CAILLON, secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, attachée d'administration, cheffe du service de l'action sociale au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Coralie BOUET-LAHOULETTE**, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - décisions de secours d'urgence,
  - liquidations et pièces justificatives.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, délégation de signature est donnée à :

- madame **Alexandra BEAUPEL**, adjointe à la cheffe de division de l'accompagnement social et médical au rectorat de l'académie de Créteil ;
- madame **Gilda BONHEUR**, cheffe du service des affaires médicales-accident du travail/maladie professionnelle ;
- monsieur **Jean-Pierre MINORA**, chef du service des affaires médicales-congés pour raison de santé ;
- madame **Carine CAILLON**, cheffe du service de l'action sociale.

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leurs services dans la limite de leurs attributions et compétences.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 mai 2026.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Signé  
Le recteur de l'académie de Créteil

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00004

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à  
Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement  
professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2017 affectant madame Juliette MARCI, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 13 septembre 2017 ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Juliette MARCI**, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels :
  - Convocations des stagiaires ;
  - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEF) ;
  - Ordres de mission des personnels ATSS formateurs et stagiaires en France ;
  - Etats de liquidation des vacances des formateurs ;
  - Bons de commande et constatation du service fait relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement ;
  - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, aux personnels ATSS et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion des demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) des personnels de l'Académie de Créteil :
  - Notification des droits acquis dans le cadre du CPF ;
  - Notification d'acceptation ou de refus des demandes de mobilisation des droits acquis des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels ATSS et des personnels d'encadrement ;
  - Conventions d'utilisation des droits liés au compte personnel de formation ;
  - Bons de commande et constatation du service fait relatifs à l'exécution des décisions d'acceptation d'utilisation des droits CPF ;
  - Décrémentation des droits acquis à la suite de l'utilisation du compte personnel de formation.
- Actes relatifs à l'attribution des congés de formation professionnelle pour les personnels enseignants et d'éducation des établissements publics du second degré, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels d'inspection et de direction et les personnels ATSS :
  - Notification d'acceptation et de refus des demandes de placement en congé de formation professionnelle.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil  
Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00003

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 août 2020 nommant madame Caroline POTARD, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 mai 2022 nommant madame Marine HENRY secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale du 31 août 2023 nommant madame Marine HENRY cheffe du service de la coordination académique paye à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Marine HENRY**, cheffe du service de la coordination académique paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;

- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine HENRY, délégation de signature est donnée à **madame Caroline POTARD**, adjointe à la coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine HENRY, délégation de signature est donnée à **madame Nathalie CZARNECKI**, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences les actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 5 juin 2026.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00006

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 août 2020 nommant madame Caroline POTARD, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 mai 2022 nommant madame Marine HENRY secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale du 31 août 2023 nommant madame Marine HENRY cheffe du service de la coordination académique paye à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Marine HENRY**, cheffe du service de la coordination académique paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;

- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine HENRY, délégation de signature est donnée à **madame Caroline POTARD**, adjointe à la coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine HENRY, délégation de signature est donnée à **madame Nathalie CZARNECKI**, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences les actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 5 juin 2026.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00011

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature  
à madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le  
département de la Seine-Saint-Denis**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment, ses articles R. 222-17-1, R. 222-19 et suivants, R. 222-24 et suivants, D. 222-27 et L. 917-1 ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 décembre 2023 portant nomination de monsieur Thomas HEUZE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 31 août 2024 portant nomination de madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis à compter du 30 septembre 2024 ;
- VU** le décret du 27 janvier 2025 portant nomination de madame Florence MARON, inspectrice de l'éducation nationale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 31 décembre 2025 portant nomination de madame Nathalie SIMONET, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régional, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis à compter du 5 janvier 2026 ;
- VU** le décret du 15 mai 2026 portant nomination de monsieur Matthieu POINTREAU, secrétaire général de la direction des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 juin 2022 portant nomination, détachement et classement de monsieur Alexandre TOBATY, inspecteur de l'éducation nationale, dans l'emploi d'adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, chargé du premier degré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 février 2024 portant nomination et classement de madame Paola DAOUD, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

- VU** l'arrêté de la rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France n° 2025-034-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature à caractère administratif ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, dispose, à compter du jour suivant la publication de sa nomination ou à compter du jour où cet acte prend effet si ce jour est postérieur, de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation modifié par le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement ;
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE ;
- actes relatifs au suivi des EPLE : arrêtés des groupements comptables ;
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

### **ARTICLE 2 :**

En tant que responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle pour le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et de dépenses relatives à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 230 « Vie de l'élève ».

### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

#### **ARTICLE 4 :**

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour :

- La désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles ;
- La gestion des professeurs des écoles stagiaires :  
  
toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 janvier 2021 ;
- la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public :
  - les actes pris en application des dispositions des arrêtés modifiés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
  - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article R. 911-36 du code l'éducation ;
  - les sanctions disciplinaires prévues à l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique ;
- tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
  - autorisations d'absence ;
  - décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
  - décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
  - décisions relatives au compte personnel de formation ;
- les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
  - décisions d'octroi de congé de maladie prévu aux articles L. 822-1, L. 822-2 et L. 822-3 du code général de la fonction publique et à l'article 24 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
  - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu à l'article L. 631-1 du code général de la fonction publique et à l'article 22 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires et les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin de contrat d'intervenants dans les écoles primaires ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée) ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des personnels en situation de handicap (APSH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée).

#### **ARTICLE 5 :**

En application de l'article R. 222-17-1 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour signer au nom du recteur de l'académie de Créteil tous actes, arrêtés, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, dans les domaines suivants :

- l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU), le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction de ce séjour, l'approbation dans le cadre de la réserve du SNU des missions d'intérêt général, l'inscription, l'affectation des réservistes et le contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve ;
- l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- l'attribution des subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) ;
- la délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

#### **ARTICLE 6 :**

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de la Seine-et-Marne.

#### **ARTICLE 7 :**

Pour les décisions relevant de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) et pour les décisions énoncées à l'article 5 du présent arrêté, madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, peut accorder une subdélégation de signature aux personnes mentionnées à l'article D. 222-20 du code de l'éducation :

- aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de la direction du service départemental de l'éducation nationale ou au chef des services administratifs de ce même service ;
- aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont ses adjoints ;
- au chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, lequel peut également donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer tous actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

## **ARTICLE 8 :**

Pour les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Thomas HEUZE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- Madame Florence MARON, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- Madame Nathalie SIMONET, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur Matthieu POINTREAU, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- Madame Paola DAOUD, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis en charge du premier degré.

## **ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

## **ARTICLE 10 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00002

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2018 affectant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-00035 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 354 « administration territoriale de l'Etat » au titre des dépenses d'occupation de la cité administrative de Melun ;

- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guenolla DUFRENOY, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 7 juillet 2016 affectant madame Rolanette COSAQUE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juillet 2021 nommant madame Amel BELAROUCI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 août 2021 nommant madame Danièle MBOMBO MOKONDA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 mai 2022 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant madame Sandrine MARGARY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2023 affectant madame Danielle CHAPUT, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 28 août 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 4 septembre 2023 nommant monsieur Jérémy CREAC'H, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 août 2024 nommant madame Magali SAULDUBOIS, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 septembre 2024 nommant madame Michelle MAVOUNZA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 décembre 2024 affectant madame Marion DYMEL, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2025 affectant madame Sandrine DEBRAY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 29 août 2025 affectant madame Edwige CHAUMONT, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025 affectant madame Hajar AREJDAL, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 septembre 2025 affectant madame Ly-Meige MESURE, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- VU** le contrat à durée déterminée en date du 03 mars 2026 affectant madame Latifa ZAGHDOUDI, agent contractuel de catégorie C, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 17 février 2026 affectant monsieur Vincent FEVRIER, secrétaire administratif, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 01 mars 2026 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 mars 2026 affectant madame Sophie CHEDID, secrétaire administrative, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 16 mars 2026 ;

- VU** le contrat à durée déterminée en date du 10 novembre 2025 affectant madame Carmen ZANFIR, agent contractuel de catégorie C, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** le contrat à durée déterminée en date du 03 mars 2026 affectant madame Latifa ZAGHDOUDI, agent contractuel de catégorie B, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 18 janvier 2023 nommant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, adjoint à la cheffe de la division des affaires financières à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;
- VU** la convention en date du 3 novembre 2023 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique d'Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Sandrine LANDES**, cheffe de la division des affaires financières, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 et n° IDF-2025-03-26-00007 du 26 mars 2025 susvisés ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance dans la limite de l'enveloppe accordée à l'académie de Créteil et sur le territoire de l'académie dans les conditions prévues du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives à l'activité « Continuité pédagogique » de l'unité opérationnelle 0363-MENJ-NUPA du programme plan de relance n° 363 « Compétitivité », dans la limite des appels à projets retenus pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, ayant fait l'objet d'une notification et sur le territoire de l'académie et dans les conditions prévues du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- Exécution des décisions relatives au contrôle interne financier.

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- validation des demandes de paiement,
- certification du service fait,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signature des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- états récapitulatifs des créances
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- déclaration de conformité dans le cadre des opérations de clôture,
- états des frais de déplacement,

- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Emmanuel MONTFLORE**, adjoint à la cheffe de la division,
- **Mesdames Danielle CHAPUT, Marion DYMEL, et Ly-Meige MESURE** cheffes de service, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

#### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT, Marion DYMEL et Ly-Meige MESURE et de monsieur Emmanuel MONTFLORE délégation de signature est donnée à **mesdames Hajar AREJDAL, Amel BELAROUCI, Edwige CHAUMONT, Sandrine DEBRAY, Sandrine MARGARY-PHILIPPE, Michelle MAVOUNZA, Danièle MBOMBO MOKONDA, Latifa ZAGHDOUDI, Nicole ZALI et messieurs Jérémy CREAC'H et Vincent FEVRIER** gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- validation des demandes de paiement,
- validation des recettes non fiscales.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT, Marion DYMEL et Ly-Meige MESURE et de monsieur Emmanuel MONTFLORE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait et de la ZCERTIF aux gestionnaires suivants :

- madame Hajar AREJDAL,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Sophie CHEDID,
- madame Rolanette COSAQUE,
- monsieur Jérémy CREAC'H,
- madame Sandrine DEBRAY,
- madame Guenolla DUFRENOY,
- monsieur Vincent FEVRIER
- madame Sandrine MARGARY-PHILIPPE,
- madame Michelle MAVOUNZA,
- madame Danièle MBOMBO MOKONDA,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Latifa ZAGHDOUDI,
- madame Carmen ZANFIR.

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 juin 2026.

#### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026.

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

## Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00020

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, monsieur Frédéric MULLER, secrétaire général adjoint en charge des affaires générales, de l'appui au pilotage et de la transformation, monsieur Emmanuel ROUETTE, secrétaire général adjoint en charge du budget, des moyens et de l'organisation scolaire, monsieur Charles NAIM, secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements



## ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, monsieur Frédéric MULLER, secrétaire général adjoint en charge des affaires générales, de l'appui au pilotage et de la transformation, monsieur Emmanuel ROUETTE, secrétaire général adjoint en charge du budget, des moyens et de l'organisation scolaire, monsieur Charles NAIM, secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements**

### LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** les articles R. 222-25, D. 222-27 et R. 222-36 du code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D. 222-20 du code de l'éducation autorisant le recteur d'académie à déléguer sa signature aux adjoints au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 février 2023 portant nomination et classement de monsieur David BERAHA, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 aout 2025 portant nomination et classement de monsieur Frédéric MULLER, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie en charge des affaires générales, de l'appui au pilotage et de la transformation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 septembre 2025 portant nomination et classement de monsieur Emmanuel ROUETTE, attaché d'administration hors classe dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie en charge du budget, des moyens et de l'organisation au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 portant nomination, détachement et classement de monsieur Charles NAIM, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

**ARRETE**

## **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- **monsieur David BERAHA**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines ;
- **monsieur Frédéric MULLER**, secrétaire général adjoint, en charge des affaires générales, de l'appui au pilotage et de la transformation ;
- **monsieur Emmanuel ROUETTE**, secrétaire général adjoint, en charge du budget, des moyens et de l'organisation scolaire ;
- **monsieur Charles NAIM**, secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes portant sur :

1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire ;
2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil ;
3. Gestion des maîtres qui exercent dans les établissements d'enseignement privé sous contrat ;
4. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil ;
5. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
  - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement ;
  - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement ;
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants ;
7. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves ;
8. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat ;
9. Surveillance des établissements privés hors contrat ;
10. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale ;
11. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable ;
12. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil ;
13. Décisions relatives à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale ;
14. Comptes rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires ;
15. Décisions portant sur les demandes de protection fonctionnelle ;

16. Décisions de règlement amiable des demandes d'indemnité mettant en cause la responsabilité de l'Etat, pour les litiges relevant de la compétence des services déconcentrés et portant sur un montant inférieur à 50 000 euros.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 5 juin 2026.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00013

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Freddy LEROUX, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Freddy LEROUX, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 15 juillet 2022 portant nomination de madame Sandrine BOVARD, attachée d'administration de l'État, en qualité de cheffe de service au sein du département de l'organisation scolaire (DOS) au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 26 septembre 2023 portant nomination de madame Saïda SMAOUI, attachée principale d'administration, en qualité de cheffe de service au sein du département de l'accompagnement et au suivi des politiques éducatives (DASPE) au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 octobre 2025, portant nomination de monsieur Freddy LEROUX, attaché principal d'administration, en qualité de chef de la division des établissements (DE) du rectorat de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à monsieur Freddy LEROUX, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- 1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves :
  - Actes relatifs à la scolarité, notamment les décisions relatives à la recevabilité des appels en matière disciplinaire ainsi que les décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves ;
  - Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;

2) Actes relatifs au suivi des EPLE :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

3) Autorisations concernant des activités hors enseignement :

- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;
- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance ;

4) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Freddy LEROUX, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Saïda SMAOUI**, cheffe du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE), pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) ;
- **Madame Sandrine BOVARD**, cheffe du département de l'organisation scolaire (DOS), pour ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 4) ;

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont elles ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral en date du 5 juin 2026.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Signé

Le recteur de l'académie de Créteil

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00017

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juillet 2019 nommant monsieur Vincent ALBAUD, attaché principal d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 février 2021 nommant madame Marie-Françoise DESJARDINS, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 janvier 2024 portant nomination et détachement de monsieur Julien LALIVE, personnel de direction, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), en tant que chef de la division des personnels enseignants au sein du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 septembre 2024 plaçant monsieur Florent DARD, personnel de direction, en position de détachement dans les corps des attachés d'administration de l'Etat, au grade d'attaché principal d'administration ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, attaché d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, attachée d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 18 juillet 2023 nommant madame Camille GUIBERT attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 8 décembre 2023 nommant madame Sylvie TROUSSET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 7 février 2025 nommant madame Dorothée DUMONT, professeure des écoles hors

classe détachée dans le corps des attachés d'administration de l'État au grade d'attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil en qualité de cheffe de service à la division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil ;

**VU** l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> février 2026 nommant madame Stéphanie GOLOVINE, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Julien LALIVE**, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;
- les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;
- les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;
- les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;
- les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
- les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- les décisions relatives aux congés dans le cadre d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle ;
- la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- les décisions relatives au compte personnel de formation ;
- les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnels non titulaires sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;
- les documents et courriers concernant la paye.

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien LALIVE, délégation de signature est donnée à :

- **Mesdames Camille GUIBERT, Sylvie TROUSSET et Stéphanie GOLOVINE**, adjointes au chef de division et **monsieur Vincent ALBAUD**, adjoint au chef de division,
- **Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Marie-Françoise DESJARDINS, Dorothée DUMONT et Anouk JACOB-KHARAT** et **messieurs Denis ALTHAPARRO et Florent DARD**, chefs de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

## **ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

## **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 juin 2026.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00015

Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)

**Arrêté du 19 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI,  
chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 24 juillet 2019 nommant monsieur Serge M'PACKO technicien de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 juillet 2021 nommant monsieur Yohan ANELKA technicien de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 août 2022 nommant madame Sylvie RAHMANI attachée d'administration de l'Etat ;
- VU** l'arrêté ministériel du 7 septembre 2022 nommant monsieur Luigi PUCCI ingénieur de recherche ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 15 décembre 2016 nommant madame Cindy SIGNORI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 5 juillet 2018 nommant monsieur Nicolas DEBET, professeur d'éducation physique et sportive hors classe au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 2 septembre 2024 nommant madame Ornella MVELE adjointe administrative des administrations de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** le contrat du 3 septembre 2024 engageant madame Andreia DOS SANTOS BARRADAS en qualité d'agent contractuel sur un emploi de catégorie C au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **monsieur Luigi PUCCI**, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Luigi PUCCI, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Serge M'PACKO**, adjoint au chef de division, pôle logistique
- **Madame Sylvie RAHMANI**, adjointe au chef de division, pôle administration et finances

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
  - Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - Bons de livraison ;
  - Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
  - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
  - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.
- **Monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
  - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
  - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **Madame Cindy SIGNORI**, gestionnaire financière à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
  - Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - Bons de livraison.
  
- **Monsieur Nicolas DEBET**, gestionnaire financier, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :
  - Constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - Bons de livraison.
  
- **Mesdames Andreia DOS SANTOS BARRADAS et Ornella MVELE**, gestionnaires financières, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :
  - Constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ;
  - Bons de livraison.
  
- **Monsieur Yohan ANELKA**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
  - Bons de livraison.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 juin 2026.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2026-06-19-00019

Arrêté du 19 juin 2026, portant délégation de  
signature  
à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de  
l'académie de Créteil



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté du 19 juin 2026, portant délégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil**

### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R. 222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs, l'article R. 222-19-2 relatif aux attributions des secrétaires généraux d'académie, l'article D. 220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de l'académie ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 14-1 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2022 portant nomination et classement de monsieur Mehdi CHERFI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 août 2025 portant nomination et classement de monsieur Frédéric MULLER, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie en charge des affaires générales, de l'appui au pilotage et de la transformation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 septembre 2025 portant nomination et classement de monsieur Emmanuel ROUETTE, attaché d'administration hors classe dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie en charge du budget, des moyens et de l'organisation au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 portant nomination, détachement et classement de monsieur Charles NAIM, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-000033 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2026-06-15-00034 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Délégation permanente de signature est donnée à **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur d'académie dans les matières suivantes :

1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire
2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
3. Gestion des maîtres qui exercent dans les établissements d'enseignement privé sous contrat,
4. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil
5. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
  - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
  - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
7. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves
8. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privés sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent
9. Surveillance des établissements privés hors contrat
10. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
11. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
12. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
13. Décisions relatives à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
14. Comptes rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires
15. Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion de litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.
16. Décisions portant sur les demandes de protection fonctionnelle.

## **ARTICLE 2 :**

**Monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, représente le recteur de l'académie de Créteil pour recevoir le serment des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement, en application de l'article 14-1 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et de l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics.

Délégation de signature est donnée à **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes afférents à cette prestation de serment.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil, **monsieur Frédéric MULLER**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des affaires budgétaires, financières et juridiques, représente le recteur de l'académie de Créteil pour recevoir le serment des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement, en application de l'article 14-1 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et de l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics.

Délégation de signature est donnée à **monsieur Frédéric MULLER**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des affaires budgétaires, financières et juridiques, à l'effet de signer tous les actes afférents à cette prestation de serment.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 5 juin 2026.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juin 2026

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-06-19-00024

Arrêté n° 2026-075-RRA portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire pour les budgets opérationnels de  
programme n° 150, 214, 172 et 348 (Créteil)

Arrêté n°2026-075-RRA portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire pour les budgets opérationnels  
de programme (BOP) n°150, 214, 172 et 348

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS  
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 442-9 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 21 et 38 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 31 janvier 2025 nommant M. Fabien OPPERMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 30 décembre 2022 portant nomination de M. Mehdi CHERFI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-00027 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-00028 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n° 2026-069-RRA par lequel elle donne délégation au secrétaire général de la région académique Île-de-France pour l'ordonnancement secondaire sur les programmes n°150, 163, 214, 219, 362 et 363 et les unités opérationnelles des programmes n°348 et 349 ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n° 2026-070-RRA par lequel elle donne délégation au secrétaire général de la région académique Île-de-France pour l'ordonnancement secondaire sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n°172) ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n° 2026-071-RRA par lequel elle donne subdélégation pour l'ordonnancement secondaire ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2036756S du 21 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles du programme 150 ;

Vu la décision ministérielle n°MENF2036122S du 11 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles du programme 214 ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2106747S du 24 février 2021 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

Vu la convention relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » du 18 janvier 2024 entre la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2024 entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la région académique Île-de-France relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;

Vu la convention de délégation de gestion du 12 juin 2025 entre la Région académique Île-de-France et l'Académie de Créteil relative à l'exécution financière des compétences de la région académique ;

## ARRETE

### Préambule

La convention de délégation de gestion visée ci-dessus confie l'exécution financière des compétences d'ordonnateur secondaire du recteur de région académique aux services de l'académie de Créteil.

Pour mettre en œuvre cette délégation de gestion, le présent arrêté organise une délégation de signature du recteur de région académique en faveur des agents chargés de réaliser les opérations d'ordonnancement secondaire afférentes aux dépenses objet de la délégation de gestion.

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF) de l'académie de Créteil, pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles cités à l'annexe n°1 de la convention de délégation de gestion visée ci-dessus, délégation est donnée à Mme Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières, à l'effet de signer, au titre des opérations de validation :

- les engagements juridiques,
- les certifications du service fait,
- les demandes de paiement,
- les ordres de recette afférents imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi organique relative aux lois de finances n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre au présent article sera exercée par M. Emmanuel MONTFLORE, adjoint à la cheffe de division.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières et de M. Emmanuel MONTFLORE, adjoint à la cheffe de division, la délégation de signature qui lui est donnée aux articles précédents sera exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, dans la limite de leurs attributions, par :

- |                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| - Mme Hajar AREJDAL ;             | - Mme Amel BELAROUCI ;         |
| - Mme Edwige CHAUMONT ;           | - Mme Danielle CHAPUT ;        |
| - M. Jérémy CREAC'H ;             | - Mme Sandrine DEBRAY ;        |
| - Mme Marion DYMEL ;              | - M. Vincent FEVRIER ;         |
| - Mme Sandrine MARGARY-PHILIPPE ; | - Mme Michelle MAVOUNZA ;      |
| - Ly-Meige MESURE ;               | - Mme Danièle MBOMBO MOKONDA ; |
| - Mme Latifa ZAGHDOUDI            | - Mme Nicole ZALI.             |

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières, de M. Emmanuel MONTFLORE, adjoint à la cheffe de division et Mmes Danielle CHAPUT, Marion DYMEL et Ly-Meige MESURE, cheffes de services, la délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- |                           |                                   |
|---------------------------|-----------------------------------|
| - Mme Hajar AREJDAL ;     | - Mme Angélique BERENGER ;        |
| - Mme Francine BIKOUMOU ; | - Mme Edwige CHAUMONT ;           |
| - Mme Rolanette COSAQUE ; | - M. Jérémy CREAC'H ;             |
| - Mme Sandrine DEBRAY ;   | - Mme Guenolla DUFRENOY ;         |
| - M. Vincent FEVRIER      | - Mme Sandrine MARGARY-PHILIPPE ; |

- Mme Michelle MAVOUNZA ;
- Mme Magali SAULDUBOIS ;
- Mme Latifa ZAGHDOUDI.
- Mme Danièle MBOMBO MOKONDA ;
- Mme Carmen ZANFIR ;

### ARTICLE 3 :

L'arrêté n°2026-063-RRA du 9 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les budgets opérationnels de programme (BOP) n°150, 214, 172 et 348 est abrogé.

### ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France et le secrétaire général de l'académie de Créteil sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

***Signé***

Julie BENETTI

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-06-19-00023

Arrêté n° 2026-076-RRA portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire pour les budgets opérationnels de  
programme n° 150, 163, 172, 214, 219, 348, 349 et  
362 (Paris)



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°2026-076-RRA portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire pour les budgets opérationnels  
de programme (BOP) n°150, 163, 172, 214, 219, 348, 349 et 362

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances. ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-19 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 31 janvier 2025 nommant M. Fabien OPPERMANN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-00027 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-00028 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n° 2026-069-RRA par lequel elle donne délégation au secrétaire général de la région académique Île-de-France pour l'ordonnancement secondaire sur les programmes n°150, 163, 214, 219, 362 et 363 et les unités opérationnelles des programmes n°348 et 349 ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n°2026-070-RRA par lequel elle donne délégation au secrétaire général de la région académique Île-de-France pour l'ordonnancement secondaire sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n°172) ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2036756S du 21 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles du programme 150 ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2106747S du 24 février 2021 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

Vu la décision ministérielle n°MENF2036122S du 11 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles du programme 214 ;

Vu les décisions NOR MENF2033683S du 27 novembre 2020 et NOR MENV2406106S du 11 mars 2024 par lesquelles les responsables de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomment le Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programmes et d'unités opérationnelles des programmes « Jeunesse et vie associative » (n°163) et « Sports » (n°219) ;

Vu la convention de délégation de gestion du 18 décembre 2020 entre le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse relative au programme 362 ;

Vu la convention du 5 juillet 2024 entre la délégation générale à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle et la région académique Ile de France relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 348 ;

Vu la convention du 15 juillet 2024 entre le secrétariat général du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et la région académique Ile de France relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 349 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 21 mars 2025 entre la Région académique Île-de-France et l'Académie de Paris relative à l'exécution financière des compétences de la région académique ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Conformément à la convention de délégation de gestion du 21 mars 2025 susvisée, dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF) de l'académie de Paris, pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles cités à l'annexe n°1 de la convention de délégation de gestion susvisée, délégation est donnée à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, à l'effet de signer, au titre des opérations de validation :

- les engagements juridiques,
- les certifications du service fait,
- les demandes de paiement,
- les ordres de recette afférents imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre au présent article sera exercée par Mme Marianne BICORNE, adjointe au chef de division.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée aux articles précédents sera exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, dans la limite de leurs attributions, par :

- M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- M. Laurent CHEKOUN, SAENES ;
- M. Charles CHICOT, AAE ;
- M. Florent DI CARLO, AAE ;
- Mme Daniela LOGIN, SAENES ;
- Mme Sandy LECLERC, SAENES ;
- Mme Feiza MEDJAHDI, SAENES ;
- Mme Florence NOTARIANNI, SAENES ;
- Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- Mme Julienne THRASIBULE, SAENES ;
- M. Gabriel DONNE, SAENES ;
- Mme Fanny GALMICHE, SAENES ;
- Mme AISETOU TANDIA, AAE.

### ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF) et sur l'unité opérationnelle 0172-CENT-IDFR à l'effet de signer :

- Les engagements juridiques,
- Les certifications du service fait,
- Les demandes de paiement,
- Les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article sera exercée par :

- Mme Marianne BICORNE, AAE ;
- M. Florent DI CARLO, AAE ;

- M. Charles CHICOT, AAE ;
- Mme Aisetou TANDIA, AAE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article est exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, par :

- Mme Marianne BICORNE, AAE ;
- M. Florent DI CARLO, AAE ;
- M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- M. Laurent CHEKOUN, SAENES ;
- M. Charles CHICOT, AAE ;
- Mme Sandy LECLERC, SAENES ;
- Mme Feiza MEDJAHDI, SAENES ;
- Mme Florence NOTARIANNI, SAENES ;
- Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- Mme Julienne THRASIBULE, SAENES ;
- M. Gabriel DONNE, SAENES ;
- Mme Fanny GALMICHE, SAENES ;
- Mme Aisetou TANDIA, AAE.

#### ARTICLE 4 :

L'arrêté n°2026-061-RRA du 9 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les budgets opérationnels de programme (BOP) n°150, 163, 214, 219, 348, 349 et 362 est abrogé.

#### ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France et la secrétaire générale de l'académie de Paris sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

***Signé***

Julie BENETTI

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-06-19-00022

Arrêté n° 2026-077-RRA portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire pour les budgets opérationnels de  
programme n° 150, 214, 172 et 348 (Versailles)



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°2026-077-RRA portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire pour les budgets opérationnels  
de programme (BOP) n°150, 214, 172 et 348

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIERE DES UNIVERSITÉ DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances . ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-19 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 . ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable . publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 31 janvier 2025 nommant M. Fabien OPPERMANN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Benoit VERSCHAEVE dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Versailles ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-00027 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2026-06-15-00028 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n° 2026-069-RRA par lequel elle donne délégation au secrétaire général de la région académique Île-de-France pour l'ordonnancement secondaire sur les programmes n°150, 163, 214, 219, 362 et 363 et les unités opérationnelles des programmes n°348 et 349 ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n°2026-070-RRA par lequel elle donne délégation au secrétaire général de la région académique Île-de-France pour l'ordonnancement secondaire sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n°172) ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique n° 2026-071-RRA par lequel elle donne subdélégation pour l'ordonnancement secondaire ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2036756S du 21 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles du programme 150 ;

Vu la décision ministérielle n°MENF2036122S du 11 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles du programme 214 ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2106747S du 24 février 2021 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

Vu la convention relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » du 18 janvier 2024 entre la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2024 entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la région académique Île-de-France relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;

Vu la convention de délégation de gestion du 12 juin 2025 entre la Région académique Île-de-France et l'Académie de Versailles relative à l'exécution financière des compétences de la région académique ;

## ARRETE

### Préambule

La convention de délégation de gestion du 12 juin 2025 susvisée confie l'exécution financière des compétences d'ordonnateur secondaire du recteur de région académique aux services de l'académie de Versailles.

Pour mettre en œuvre cette délégation de gestion, le présent arrêté organise une délégation de signature du recteur de région académique en faveur des agents chargés de réaliser les opérations d'ordonnancement secondaire afférentes aux dépenses objet de la délégation de gestion ;

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF) de l'académie de Versailles, pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles cités à l'annexe n°1 de la convention de délégation de gestion visée ci-dessus, délégation est donnée à M. Nicolas CHAMBRIAL, chef de la division des affaires financières, à l'effet de signer, au titre des opérations de validation :

- les engagements juridiques,
- les certifications du service fait,
- les demandes de paiement,
- les ordres de recette afférents imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi organique relative aux lois de finances n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas CHAMBRIAL, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre au présent article sera exercée par M. Christophe LAURET, adjoint au chef de division.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas CHAMBRIAL, chef de la division des affaires financières et de M. Christophe LAURET, adjoint au chef de division, la délégation de signature qui lui est donnée aux articles précédents sera exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, dans la limite de leurs attributions, par ::

- |   |   |
|---|---|
| - Mme Aline FONTAINE, Adjointe au chef de service DAF1 ;    | - Mme Véronique PAGANO, gestionnaire DAF2 ;                   |
| - Mme Sylvie MERLET, Gestionnaire DAF1 ;                    | - M. Pierre-Axel ARNOUX, gestionnaire DAF2 ;                  |
| - Mme Anne LABOUS, Gestionnaire DAF1 ;                      | - Mme Florence PERRIER, Cheffe de service DAF3 ;              |
| - M. Mathieu BAROU, chef de service DAF2 ;                  | - Mme Sophie FONTAINE, adjointe à la cheffe de service DAF3 ; |
| - Mme Christine FAROLDI, adjointe au chef de service DAF2 ; | - Mme Fadma SANE, gestionnaire DAF3.                          |

### ARTICLE 3 :

L'arrêté n°2026-060-RRA du 9 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les budgets opérationnels de programme (BOP) n°150, 163, 214, 219, 348, 349 et 362 est abrogé.

#### ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France et le secrétaire général de l'académie de Versailles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

***Signé***

Julie BENETTI